

## L'INCLUSION FINANCIERE : NOUVEL AVATAR DE LA LIBERALISATION FINANCIERE ?

### *Appel à contribution pour un dossier thématique Revue Tiers-monde*

#### COORDINATION DU NUMERO

---

François Doligez, agro-économiste de l'Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de Développement, Paris-France ([f.doligez@iram-fr.org](mailto:f.doligez@iram-fr.org)).

Johan Bastiaensen, professeur de l'Institut de Politique et Gestion du Développement (IOB) dans le domaine des études de développement, Université d'Anvers, Belgique ([johan.bastiaensen@uantwerp.be](mailto:johan.bastiaensen@uantwerp.be)).

Florent Bédécarrats, Agence française de développement ([f.bedecarrats@gmail.com](mailto:f.bedecarrats@gmail.com)).

Marc Labie, Université de Mons (UMONS, Belgique), humanOrg & CERMi, Centre Européen de Recherche en Microfinance (CERMi) ([marc.labie@umons.ac.be](mailto:marc.labie@umons.ac.be)).

#### CONTEXTE ET QUESTIONS DE RECHERCHE

---

Ce dossier se situe dans la continuité des dossiers n°145 (1996) ; 172 (2002) et 197 (2009) traitant de la microfinance et désormais élargie aux politiques d'inclusion financière.

Le point de départ de l'analyse proposée repose sur le constat que la montée en puissance de la microfinance, à partir des années 1980, s'est effectué dans un contexte de permissivité des Etats. Le secteur s'est organisé en dehors de tout cadre juridique et réglementaire -lois bancaires en particulier- ce qui a pu faciliter l'innovation, mais s'est aussi traduit par de nombreux risques comme les fraudes ou les faillites au sein des organisations émergentes. Plus de trente ans plus tard, il n'existe guère de pays où cette activité, prise au sens large, ne soit pas régie par une réglementation spécifique, parfois issue d'une dérogation aux législations bancaires, parfois intégrée dans leur refonte au sein d'un nouvel ordre des politiques de développement financier orienté autour de l'inclusion financière, agenda énoncé dans le cadre des politiques de réduction de la pauvreté à l'occasion du « *Blue Book* » des Nations-Unies dès 2005. Progressivement, le cadre de référence de ces politiques d'inclusion financière s'est structuré au niveau des agences de développement international. Un nouvel indice (*Global Findex*) a été construit par la Banque mondiale pour mener des comparaisons internationales sur ce thème et fournir, à partir de ce nouveau « *benchmarking* », des prescriptions aux différents pays et régions concernés.

Ces orientations, désormais généralisées, renvoient, pour l'essentiel, à un cadre normatif de « *bonnes pratiques* » qui s'inscrit dans une approche libéralisée du marché financier et vise à renforcer l'infrastructure et la discipline de marché. Ce cadre a accompagné le développement commercial de l'industrie de la microfinance ainsi que son rapprochement du secteur bancaire et des investisseurs financiers. Sa croissance accélérée a engendré d'importantes crises de surendettement dans des pays comme l'Inde, le

Maroc, le Nicaragua ou la Bosnie par exemple<sup>1</sup>. Pour y faire face, les réponses apportées se sont, pour l'essentiel, cantonnées à la promotion de comportements responsables au niveau des prêteurs d'une part et, d'autre part, d'éducation financière des emprunteurs destinés à la « protection du client », réduction des risques de surendettement ainsi que des pratiques de harcèlement dans le recouvrement des prêts. Mais les fondements de ces programmes reposent souvent sur des présupposés erronés concernant les pratiques financières d'emprunteurs « enchâssés » dans des réalités socio-économiques complexes. Ces orientations, en outre, aux pouvoirs publics, de renoncer à toute intervention directe qui serait destinée à encadrer et orienter le crédit à des fins de développement ou d'équité (territoriale par exemple). Tout au plus, des subventions fongibles dites « intelligentes » (*smart subsidies*) et des programmes de renforcement de capacités sont tolérés. A la condition qu'ils n'affectent pas durablement la primauté donnée à la concurrence pour réduire les taux d'intérêt pratiqués tout en sécurisant l'investissement privé et l'ouverture aux capitaux étrangers nécessaires à la couverture des besoins de financement du secteur.

Ces fondements d'une microfinance régulée par le marché font l'objet d'une critique croissante, contestant les impacts socio-économiques de l'essor des pratiques commerciales de la microfinance voire sa fonction de « cheval de Troie » vis-à-vis des politiques néo-libérales. Au-delà du débat sur les impacts limités du secteur, les crises récurrentes dont la microfinance a pu faire l'objet ont affecté sa légitimité. Avec la fin du « consensus de Washington », certains Etats se sont, pour partie, libérés de la tutelle internationale et ont engagé des politiques de développement financier de nature différente, plus interventionnistes, en promouvant banques de développement publique et programmes de crédit spécifiques bonifiés par les budgets publics. La rupture –discursive- est particulièrement marquée dans le cas des « nouvelles gauches latino-américaines », mais on la retrouve également dans les politiques de développement mises en œuvre en Asie –là où, notamment, des banques de développement ont été « réformées » selon les approches de la microfinance, tout en demeurant publiques- ou sur le continent africain au travers de programmes orientés sur l'emploi des jeunes ou les femmes par exemple. Mais ces voies alternatives font souvent l'objet de critiques sur le clientélisme ou le populisme qui les accompagneraient.

Dans un contexte international où, suite à la crise financière de 2007-2008, le débat sur la réglementation des activités financières est vif, la question des politiques publiques dans le secteur financier est débattue au sein des agences de développement, face aux enjeux liés à la réduction de la pauvreté (filets sociaux articulés à des services ou prestations financières), la sécurité alimentaire ou l'investissement agricole (bonification du financement des investissements, par exemple). L'espace pour de nouvelles voies « hybrides » entre Etat, marché et société civile s'ouvre également à d'autres sphères articulées à la microfinance : protection sociale versus mutuelles de santé et micro-assurance ; transferts financiers conditionnés et financement des services sociaux ; économie sociale et solidaire et entrepreneuriat social, etc.

Plusieurs questions émergent de ce nouvel agenda des politiques d'inclusion financière :

- Comment se recomposent les politiques de développement financier et de microfinance autour de ces orientations contradictoires ?
- Quelles sont les pratiques émergentes au niveau national en matière de promotion des services financiers localisés, issues de cet empilement de normes parfois opposées ?
- Comment se reconfigurent les dispositifs institutionnels d'accès au crédit et de promotion des services financiers et quels en sont les effets pour les populations locales ?
- Quelle relation entre l'agenda de la microfinance et d'autres frontières mouvantes du rapport entre Etat, marché et société civile (entrepreneuriat social, partenariats public-privé...) ?

Autant de questions que le dossier se propose d'aborder à partir d'études de cas combinant observations des pratiques et références aux débats des théories du financement du développement. Le cadre d'analyse proposé s'inscrit dans une démarche d'économie politique reposant sur une perspective historique, multidisciplinaire et axée sur l'étude des jeux d'acteurs et, tout particulièrement, des conflits d'intérêt et des rapports de pouvoir (Lordon, 2008).

---

<sup>1</sup> Voir le projet « *microfinance in crisis* » soutenu par la Banque européenne d'investissement, bailleur important du secteur de la microfinance (<http://www.microfinance-in-crisis.org>).

## THEMATIQUES A TRAITER

---

Afin d'éclairer ce nouveau cadre de référence des politiques publiques dans le domaine de l'inclusion financière et de la microfinance et appréhender les élargissements en cours, quatre axes directeurs sont proposés aux contributeurs attendus du dossier

### **Comment se mettent en œuvre les politiques d'inclusion financière ?**

Derrière un corpus théorique qu'il s'agira de préciser, les politiques d'inclusion financière prescrites à l'échelle internationale rencontrent des configurations nationales diverses de par leur contexte, leurs acteurs et leur ancrage historique et socio-politique.

Un premier axe propose de rendre compte de cette diversité et d'approfondir, dans les différents contextes, les modalités du « façonnage » des politiques d'inclusion financière et les arrangements de leur mise en œuvre concrète. Le cas échéant, il pourra également intégrer une analyse de la dimension internationale présidant à leur élaboration et approfondir, dans différentes situations, ce que ces politiques produisent en termes de dynamiques économiques et sociales.

### **Quelle est la portée des options alternatives expérimentées ?**

Face à l'existence d'un certain nombre d'expériences alternatives en matière de régulation financière (« nouvelles gauches » latino-américaines) qu'il s'agira de décrire, le deuxième axe se propose d'approfondir les conditions tant politiques qu'économiques de leur émergence, d'en tirer un premier bilan et d'analyser leur portée en termes de remise en cause du cadre des politiques d'inclusion financière et d'impact sur les dynamiques socio-économiques locales et nationales, en lien avec leur insertion à l'international.

### **Sur quelles bases refonder une régulation inclusive de la microfinance ?**

Le troisième axe proposé permettra d'appréhender, sur la base de travaux déjà disponibles, les nouveaux fondements de l'évolution réglementaire et de la gouvernance de la microfinance, ce qu'induit cette dernière en matière de reconfiguration du secteur, de rapports entre les différents types d'organisation (publique, économie sociale et sociétés de capitaux), de pilotage des institutions ; comment la microfinance peut être financée et ce qu'elle peut produire en termes d'effets socio-économiques.

### **Quelle relation avec d'autres frontières mouvantes du rapport entre Etat, marché et société civile ?**

La redéfinition des périmètres de l'action publique, du marché et de la société civile touche d'autres champs économiques qui seront abordés dans un quatrième axe. Les tendances observées dans le domaine de la microfinance peuvent être mises en regard avec des évolutions à l'œuvre dans le domaine de la couverture des risques (protection sociale, assurance privée et systèmes mutualistes), des transferts (minimas sociaux, transferts privés, *remittances*, etc.) ou encore de la fourniture de biens et services de base (subventionnement de certains produits essentiels, lissage des prix, approches « *Base de la pyramide ou BoP* »). Elles renvoient également aux débats engagés dans l'économie sociale et solidaire et l'articulation de cette dernière aux régulations économiques.

## CONSIGNES AUX AUTEURS

---

Les articles pourront aborder directement certaines des questions des axes thématiques mentionnés précédemment ou les aborder à travers des études de cas spécifiques. Les contributions comparatives et interdisciplinaires sont particulièrement encouragées. Les articles proposés devront être originaux. Ils pourront avoir été présentés récemment en tant que communications dans un colloque avec actes, mais ils devront alors être adaptés au format exigés par la Revue Tiers-monde.

Les propositions d'articles (4.500 signes espaces compris) sont à envoyer **avant le 20 janvier 2015** au rédacteur en chef de la Revue Tiers monde ([tiermond@univ-paris1.fr](mailto:tiermond@univ-paris1.fr)) et aux coordinateurs. Les propositions présenteront le titre de l'article, la question de recherche, le cadre théorique, le terrain étudié et les principaux résultats. Elles doivent également inclure les noms et prénoms des auteurs, leur statut et leurs rattachements institutionnels, ainsi que l'email de l'auteur de référence.

Les propositions seront notifiées aux auteurs le **10 février 2015** par les coordinateurs et la rédaction de la revue.

Pour les propositions acceptées, les articles complets devront être remis avant **le 10 juin 2015** (max 47.000 signes, espaces compris et notes incluses). Ils feront alors l'objet d'une double lecture de référés anonymes sélectionnés par la Revue et pouvant donner lieu à des demandes de corrections voire au refus de l'article.

## **JALONS BIBLIOGRAPHIQUES**

---

Armendariz B. & Labie M. (ed), 2011 : *The Handbook of Microfinance*, World Scientific Publishing – Imperial College Press, London – Singapore, 669 pages.

Balkenhol B., 2009 : *Microfinance et politique publique*, PUF, Paris, 356 p.

Banque mondiale, 1989 : *Rapport sur le développement dans le monde 1989. Systèmes financiers et développement*, Banque mondiale, Washington D.C., 281 p.

Banque mondiale, 2007 : *La finance pour tous*, Banque mondiale, Washington D.C., 202 p.

Bastiaensen J., Marchetti P., 2007: « A critical review of CGAP-IADB policies inspired by the Fondo de Desarrollo Local, Nicaragua », *Enterprise Development and Microfinance*, 18(2-3), p. 143-157.

Bastiaensen J., Bédécarrats F. & Doligez F., 2012: « Co-optation, Cooperation or Competition? Microfinance and the New Left in Bolivia, Ecuador and Nicaragua », *Third World Quarterly*, Vol. 33(1)12, pp. 143-160.

Bateman M., 2012 : « The role of Microfinance in Contemporary Rural Development Finance Policy and Practice : Imposing Neoliberalism as 'Best Practice' », *Journal of Agrarian Change*, vol. 12 n°4, pp. 587-600.

Bédécarrats F. 2013 : *La microfinance. Entre utilité sociale et rentabilité financière*, L'Harmattan, Paris, 256 p.

CGAP, 2012 : *Ecosystèmes financiers inclusifs: le rôle des Etats aujourd'hui*, Note Focus, n°76, 13 p.

Demirguc-Kunt A. & Klapper L., 2012 : *Measuring Financial Inclusion*, Policy Research Working Paper 6025, 58 p.

Guérin I., 2013: "L'éducation financière ou comment apprendre aux pauvres à bien consommer", in Guérin I. & Selim M., *A quoi et comment dépenser son argent ?*, Paris, L'Harmattan, 339 p.

Lordon F. 2008 : *Conflits et pouvoirs dans les institutions du capitalisme*, Presses de Sciences-Po, Paris, 339 p.

Nations-Unies, 2006 : *Construire des secteurs financiers accessibles à tous*, New York.

Servet J.M., 2011 : « La microfinance : une finance au service du développement durable ? » *Cahiers français*, n°361, La Documentation française, pp. 23-26.

Weber H., 2004 : « The new economy and social risk : banking on the poor ? », *Review of International Political Economy*, 11:2, pp. 356-386.

World Bank, 2014 : *Global Financial Development Report, 2014 : Financial Inclusion*, Washington DC, 203 p.